

ARRETE N° 11/2016 EN DATE DU : 28.07.2016

**PORTANT MISE A JOUR DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
DE LA COMMUNE DE OYE ET PALLET**

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R.151.51 et R.153.18 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 mai 1997 approuvant la révision du plan d'occupation des sols, modifié par délibération en date du 29 octobre 2010 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} juin 2016 portant approbation du PPRI Doubs-Amont ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le PPRI Doubs-Amont est annexé à compter de la date du présent arrêté au plan d'occupation des sols en vigueur sur le territoire de la commune et dans les documents tenus à la disposition du public à la préfecture du Doubs et à la direction départementale des Territoires.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

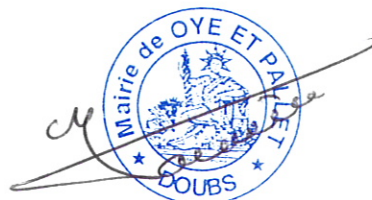
ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera adressé à :

Monsieur le Préfet du Doubs

Monsieur le directeur départemental des Territoires

LE MAIRE,



Michel FAIVRE
Maire de OYE - ET - PALLET